

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D39_2022

Séance du 24.03.2022 – Convocation du 17 mars 2022

Compte rendu affiché le 04.04.2022

Président de séance : Éric BELLOT

Secrétaire de séance : Eva ARTETA-CRISTIN

Présents

Éric BELLOT, Eva ARTETA-CRISTIN, Anne MOREL, Vincent ALAMERCERY, Séverine DEJOUX, Florian JEDYNAK, Michel ROULLIAT, Yves ARTETA, Florence GAGNEUR, Kamal DJEMAA, Isabelle BOGAS, Jérôme JARDIN, Véronique CHIAVAZZA, Gérard PLAISANTIN, Claire AZEMA, Alain LABAT, Nicole MESSÉGUÉ, Nasser MESSAÏ, Philippe JUSTE, Patrick SAILLOT, Gisèle COIN, Guillemette DEBORDE.

Absents représentés

Roger PEDOJA par Michel ROULLIAT ; Odile BALTHAZARD par Anne MOREL ; Nicolas PASTY par Éric BELLOT ; Leïla BEN MAHFOUD par Séverine DEJOUX ; Christophe BRUNETTON par Gisèle COIN.

Absents

Patrick RACHAS, Nelly NAVARRO-TACHON.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	22
Votants	27
Exprimés	27

Objet : Aide d'urgence à la Croix-Rouge au profit de l'Ukraine

Face à la tragédie que vivent les populations de l'Ukraine, la Ville de Neuville-sur-Saône se mobilise afin de témoigner sa solidarité et d'apporter une aide qui puisse être la plus utile aux populations civiles du pays.

L'Association des Maires de France, le Gouvernement ainsi que l'ensemble des associations humanitaires invitent à privilégier les dons en argent plutôt qu'en nature. Les besoins immédiats portent en effet sur des matériels très spécifiques (groupes électrogènes, matériels médicaux, médicaments) qui, grâce à la générosité des donateurs, pourront être achetés dans les pays limitrophes afin de simplifier leur acheminement.

Dans cette logique, le Conseil Municipal est invité à voter un secours exceptionnel et urgent de **3 000 €** au profit de la Croix-Rouge Française dans le cadre de son dispositif Urgence Ukraine, dont l'appel aux dons est ainsi motivé :

La Croix-Rouge française lance un appel à dons financiers en soutien de la Croix-Rouge ukrainienne et du Comité International de la Croix-Rouge et toutes les sociétés Croix-Rouge qui interviennent dans les pays limitrophes, pour venir en aide à la population ukrainienne. C'est toute la puissance du Mouvement Croix-Rouge qui se mobilise pour venir en aide aux habitants d'Ukraine avec une seule priorité : répondre aux besoins humanitaires de toutes les personnes touchées par le conflit, à l'intérieur et à l'extérieur de l'Ukraine.

Depuis le déclenchement du conflit ukrainien en 2014, la Croix-Rouge a renforcé sa présence dans le pays afin de contribuer à protéger et aider la population du Donbass notamment. Doté de bureaux locaux de part et d'autre de la ligne de contact (à Lugansk et Donetsk), le Comité International de la Croix-Rouge (CICR) en collaboration la Croix-Rouge ukrainienne, met tout en œuvre pour répondre aux besoins urgents des habitants et aider les membres de familles dispersées à rétablir le contact dès que la situation le permettra de nouveau.

Depuis quelques jours, la situation prend une toute autre ampleur. Nous devons faire face à une urgence humanitaire qui ne cesse de s'intensifier et s'est étendue très rapidement aux pays voisins. Le commissaire Européen à l'Aide Humanitaire estime à plus de 7 millions le nombre de réfugiés qui pourraient être déplacés. La Croix-Rouge française appelle à la générosité de tous. Elle privilégie les dons financiers qui permettront d'adapter au mieux et avec agilité la réponse sur place mais aussi dans les pays limitrophes.

L'argent collecté sera destiné à répondre à l'ensemble des actions mises en place par le Mouvement Croix-Rouge et Croissant-Rouge.

Il permettra de soutenir les actions du CICR et de la Croix-Rouge ukrainienne qui aident les personnes touchées par le conflit dans la mesure où la situation en matière de sécurité le permet, en répondant aux besoins en eau, en fournissant des produits de première nécessité, du matériel médical, en apportant les premiers secours et un soutien psychosocial... puis à les aider à se relever et se reconstruire.

Il permettra également de soutenir les Sociétés nationales des pays voisins, en lien avec la Fédération Internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) qui accueillent et aident les réfugiés qui quittent l'Ukraine, en leur fournissant un abri, des biens de première nécessité ainsi que des fournitures médicales.

Les Ukrainiens auront besoin d'un soutien continu et à long terme. La priorité est de répondre le plus précisément possible aux besoins humanitaires de toutes les personnes touchées par le conflit, à l'intérieur et à l'extérieur de l'Ukraine. Pour répondre au plus vite et au plus près de leurs besoins, nous avons besoin de dons financiers.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ :

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré
- VU l'article L1115-1, alinéa 2, du Code Général des Collectivités Territoriales,
- CONSIDÉRANT l'urgence de contribuer à l'aide humanitaire au profit de la population civile ukrainienne,
- CONSIDÉRANT l'appel aux dons lancé par la Croix-Rouge française,

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** une aide de 3 000 € à la Croix-Rouge Française, dans le cadre de son dispositif "Urgence Ukraine",
- **DE PRECISER** que les crédits correspondants sont disponibles au Budget primitif 2022.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 24 mars 2022

Le Maire,
Eric BELLOT.

Acte rendu exécutoire après
- Dépôt en Préfecture le 31.03.2022
- Publication ou affichage le 31.03.2022

Eric BELLOT, Maire.

